

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 29 octobre 1982

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

## MOTIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LES SOINS MÉDICAUX

LA MAJORATION DE LA COTISATION AU RÉGIME FÉDÉRAL  
D'ASSURANCE COLLECTIVE CHIRURGICALE-MÉDICALE

**M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud):** Merci, madame le Président. Étant donné que le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a autorisé de fortes majorations des cotisations mensuelles exigibles en vertu du régime fédéral d'assurance collective chirurgicale-médicale, soit des majorations de 30 à 100 p. 100 entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1982, et comme ces majorations dépassent nettement les limites de 6 et 5 p. 100 imposées par le gouvernement lui-même et causent de graves ennuis à de nombreux anciens combattants, veuves et autres pensionnés, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M<sup>lle</sup> Carney):

Que le cabinet ordonne au président du Conseil du Trésor de ramener immédiatement ces majorations de cotisations de plus de 30 p. 100 annoncées il y a plusieurs semaines à 6 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> août 1982.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX ENVISAGÉE

**M. Girve Fretz (Érié):** Merci, madame le Président. Étant donné que, dans une note de service distribuée le lundi 25 octobre, la Société canadienne des postes a annoncé avec suffisance qu'elle entendait respecter les exigences du programme des 6 et 5 p. 100 en limitant sa plus récente augmentation à seulement 2c., soit 6.6 p. 100, oubliant que ses usagers sont encore quelque peu irrités par l'augmentation exorbitante de 13c. des tarifs l'an dernier, soit 76 p. 100, et étant donné qu'elle a commodément haussé ses tarifs juste avant qu'on annonce le programme des 6 et 5 p. 100, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que, en toute justice pour les Canadiens, les tarifs postaux soient maintenus à leur niveau actuel pour un avenir prévisible.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE  
CONCERNANT LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

**M. Gordon Taylor (Bow River):** Merci, madame le Président. J'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Étant donné que le Nouveau parti démocratique albertain promet de protéger le droit à la propriété, et que les néo-démocrates et les libéraux fédéraux ont retiré de la Charte ce droit à la propriété que le parti progressiste conservateur y avait inclus, je propose, avec l'appui du député de Peace River (M. Cooper):

Que les Canadiens se méfient d'un parti qui a la langue fourchue.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### QUESTIONS OUVRIÈRES

ON DEMANDE AU MINISTRE DE SERVIR D'ARBITRE DANS LE  
CONFLIT PORTUAIRE DE LA CÔTE OUEST

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement et je demande à proposer une motion qui, j'en suis sûr, obtiendra l'appui de tous les députés. Comme la grève doublée d'un lock-out nuit à l'économie de la côte ouest, que l'agriculture est l'un des seuls secteurs qui fonctionnent presque à pleine capacité et que la situation cause des ennuis aux agriculteurs et aux cheminots, je propose une motion que m'inspire le précédent établi par le député de Lincoln (M. Mackasey) lorsqu'il était ministre du Travail. Avec l'appui du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), je propose:

Que la Chambre presse le ministre du Travail d'aller à Vancouver offrir ses services comme médiateur dans ce différend et d'y rester tant qu'on ne sera pas parvenu à un règlement satisfaisant.